

L'Echo des Estuaires



N° 39
Janvier 2013

Association Départementale pour la Défense
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Sommaire :

Editorial

Le mot du président

AG 2013

Attribution des emplacements

Adhésions

Étude de dangerosité (suite)

Annonces

La recette de tante Yvonne

Saumon et poisson blanc Popeye

Editorial

Le mot du président

J'ai le plaisir de vous présenter notre 39ème Echo des estuaires qui ponctue, au rythme de 3 ou 4 par an depuis maintenant 12 ans, notre vie associative des « Carrelets Charentais ». Je sais que vous êtes attachés à ce fil qui nous relie ensemble périodiquement en vous informant de l'actualité, bonne ou mauvaise, qui concerne nos carrelets. Voici donc les nouvelles du jour, du moins celles qui sont survenues depuis septembre dernier, date de notre précédent bulletin

D'abord, l'étude concernant la dangerosité des carrelets, initiée par l'Etat pour répondre aux inquiétudes des maires, a rendu une partie de son verdict. Vous trouverez dans ces lignes les dernières informations concernant cette étude et la part qu'a prise notre association dans son déroulé.

Vous trouverez également toutes les informations utiles et nécessaires pour pouvoir assister à notre AG 2013. Vous êtes toujours très fidèles à nos AG annuelles. Votre présence, en grand nombre, est notre force et conforte, chaque année un peu plus, notre crédibilité auprès de l'administration toute puissante. Je vous en donnerai des preuves.

La 5ème commission d'attribution des emplacements s'est tenue, tout récemment. Une petite inquiétude apparaît : le nombre d'emplacements disponibles est supérieur au nombre de demandeurs. Nous essaierons d'en déterminer les causes et de trouver des solutions.

Nous parlerons également de ce qui justifie l'existence de notre association : vos adhésions.

Le temps arrive de solliciter celle de 2013. Vous trouverez, joint en encart, le bulletin habituel d'adhésion, accompagné d'une fiche d'identification de votre carrelet pour ceux qui en possède un.

Enfin, comme une nouvelle année vient de commencer, c'est tout naturellement que je viens vous présenter mes vœux d'une bonne et heureuse année 2013, me faisant également l'interprète de tout le bureau qui œuvre avec moi pour la bonne marche de notre association.

Nous vous souhaitons de belles pêches et d'agréables moments conviviaux, juchés sur vos belles et hautes structures qui font fantasmer tant de passants.

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques

Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39

email : president@carrelets-charentais.com

site web : <http://carrelets-charentais.com>



Assemblée Générale 2013

Comme à notre habitude, nous avons choisi une nouvelle ville que vous pourrez découvrir (pour ceux qui ne la connaissent pas) pour tenir notre assemblée générale 2013. Il s'agit de la belle petite ville de Saint Savinien, au riche patrimoine au bord de la Charente (en aval de Saintes), qui possède depuis de nombreuses années quelques carrelets fluviaux typiques qui méritent le détour.

Notre AG aura donc lieu :

le samedi 16 mars à 9 h 30 dans la salle multi-loisir de Saint Savinien

en présence de Mr le Maire qui nous fera découvrir sa ville et nous en profiterons pour lui rappeler les problèmes d'érosion des bords de Charente qui inquiètent les propriétaires de Carrelet (qui attendent l'intervention prévue de la mairie.)

Le repas sera servi par un restaurateur de la ville, le Saint Savinien, dans une salle du complexe multi-loisir où nous serons pour l'AG. Vous trouverez dans une feuille annexe les menus soumis au choix de ceux qui désirent rester au repas.

Donc retenez bien cette date. Nous comptons sur votre présence.

Attribution des emplacements

La commission d'attribution des emplacements du Domaine Public Maritime pour la construction ou la mutation de carrelet s'est tenue pour la 5ème fois dans les locaux des Affaires Maritimes à La Rochelle. Neuf dossiers ont été examinés concernant des mises à disposition d'emplacement à Vaux sur mer (un candidat pour un emplacement), St Georges d'Oléron (un emplacement, pas de candidat), Port des barques-ile Madame (deux emplacements, deux candidats), St Nazaire S/Chte (un emplacement, un candidat), St Laurent de la Prée (quatre emplacements, quatre candidats)



Le travail de la commission fut très simple puisque chaque emplacement proposé avait un seul candidat ou pas du tout (St Georges d'Oléron).

La conclusion fut que, au fil des commissions, les candidatures se raréfient. Pourtant les emplacements disponibles sont encore nombreux. Sans doute les conditions économiques du moment ne sont pas étrangères à cette désaffection, ajoutées au coût de plus en plus élevé de la construction. Toutefois, il semble que l'information s'effectuant uniquement par le canal des mairies, peut souffrir d'un manque de visibilité. Il fut donc décidé d'améliorer cette communication en faisant intervenir, dans la mesure du possible, la presse régionale.

Adhésions

Les adhésions sont arrivées à échéance. Il est donc l'heure de penser à régler votre cotisation 2013. Vous trouverez pour cela, en pièces jointes, le bulletin (simplifié) d'adhésion et comme l'an passé, nous vous prions de nous l'envoyer sans attendre pour éviter l'engorgement à l'AG. Un petit changement, toutefois, cette année : Afin d'améliorer la fluidité et la rapidité de la réception des bulletins et du renvoi des timbres 2013, nous vous demandons d'envoyer directement au secrétaire votre courrier d'inscription et tout





courrier concernant votre adhésion, à l'adresse suivante :

Patrick Bellouard, 16 rue de la résistance,
17230 Andilly.

Le président, quant à lui, reste toujours disponible pour répondre aux multiples demandes de renseignements et sollicitations diverses qui lui sont envoyées à son adresse :

Jean Louis Martin, 35 rue du Phare,
17730 Port des Barques

Ou exprimées par téléphone aux
05 46 84 85 39 ou 06 62 06 85 39

ou de préférence par mail à l'adresse suivante :
jean-louis.martin4@wanadoo.fr

Enfin, afin d'améliorer notre connaissance des carrelets de notre littoral, nous vous demandons de joindre dans votre courrier d'adhésion, la fiche remplie par vos soins concernant votre carrelet, que vous trouverez également ci-joint.

Nous serons ainsi mieux armés pour défendre votre cause si le besoin s'en fait sentir.

Etude de dangerosité (suite)

Dans notre écho du mois de septembre, nous vous avons fait part de l'étude initiée par l'Etat dans le but de pouvoir appréhender, d'une manière plus approfondie, les risques dus à la présence de carrelet tout le long de notre littoral. Les premiers résultats, parus en catimini en juillet dernier et concernant la zone d'Angoulins-Chatellaillon, avaient provoqué des courriers intempestifs de la part de la DDTM, ordonnant la destruction quasi-immédiate de certains carrelets (qui avaient résisté à Xynthia !!) parce que leur position induisait des risques sur les structures terrestres arrières !!

Ne pouvant pas accepter une telle aberration, une entrevue a immédiatement été demandée auprès

de Mme le Préfet qui a aimablement reçu votre président en présence du directeur de la DDTM et d'un propriétaire de ces carrelets incriminés. Nous pouvons vous dire que les pendules ont été remises à l'heure, recevant presque les excuses du directeur de la DDTM pour ces courriers qui n'auraient pas dus être envoyés.

Le résultat de cette entrevue a été particulièrement positif pour plusieurs raisons.

- d'abord en montrant sans équivoque que notre association est écoutée. Sa crédibilité a, une fois de plus, fait ses preuves.
- En obtenant d'être un participant actif et premier au dépouillement de cette étude de dangerosité que l'Etat a décidé d'étendre à tout notre littoral
- En obtenant qu'aucune décision, de quelqu'ordre que ce soit, ne soit prise avant d'avoir pris connaissance de l'ensemble de l'étude afin d'avoir une vision globale de la problématique carrelet si elle existe !

Nous avons donc été associé d'une manière totale et sans équivoque au dépouillement des résultats des études effectuées par le bureau d'études « EGIS-EAU » (qui est également intervenu pour la détermination des zones noires d'après Xynthia) Actuellement, seuls sont connus les résultats des secteurs de « Aytré-Angoulins- Chatellaillon », de « Fouras, Ile d'Aix, Ile d'Oléron » et de « Vaux s/mer, St Palais, Royan, St Georges de Didonne. Les résultats des autres secteurs : « Les Boucholeurs, la baie d'Yves », « l'estuaire de la Charente, Port des Barques, l'île Madame » et « Esnandes, Marsilly, la baie de l'Aiguillon » ne seront connus qu'à la fin du premier trimestre 2013.

(Suite en page 4)



Etude de dangerosité (suite...)

On peut d'ores et déjà dire que :

- Aucun carrelet ne sera détruit autoritairement
- Dans les secteurs à risques, aucune autorisation ne sera donnée pour l'implantation d'un carrelet. Ceux qui y sont actuellement après avoir résisté à Xynthia sans trop de dommages (facilement réparables) y finiront leur vie mais ne pourront pas y être reconstruits si une tempête les met par terre. Les propriétaires concernés seront prioritaires pour obtenir un autre emplacement
- Le nombre total de 518 carrelets sur notre littoral, fixé après la tempête de 1999, est toujours d'actualité. Ce qui veut dire qu'un transfert d'autorisations pourra se faire des zones à risque vers les zones plus clémentes.

En conclusion, nous pouvons vous dire que cette étude est faite sérieusement, sans surenchère, et que l'association est écoutée lorsqu'elle intervient.



La recette de tante Yvonne

RECETTE SAUMON ET POISSON BLANC POPEYE

Elaborée et créé par des amis restaurateurs en Alsace et chez qui j'ai passé un super séjour.

Ingrédients pour 10 personnes :

250g de pommes de terre, pate feuilletée 40X50, 1 beau filer de saumon et de poisson blanc, 1Kg d'épinards en branches, 2 oeufs, 2 oignons, 200 g de lardons.

Cuire les pommes de terre en vapeur, mélanger avec les oignons, les lardons et faire revenir dans une poele puis laisser refroidir.

Etaler la paté feuilletée, poser le mélange sur le feuilleté comme un tapis, poser les filets d epoisson l'un sur l'autre ensuite recouvrir avec l'épinard en branche saler et poivrer, refermer le feuilleté en relevant les bords, mettre sur une plaque de cuisson, faire deux cheminées (trous) avec un couteau pour l'évacuation de la vapeur, badigeonner avec le jaune des oeufs et cuire à four chaud (180°) 1 heure environ.

Couper en tranches de 4 cm environ.

Annonces

A vendre carrelet, situé sur l'île Madame Sud, constitué d'une plateforme de 20 m2 comportant une cabane et d'une petite passerelle de 5 mètres de longueur.

S'adresser à : Tel 05 46 83 86 08

Pour toutes ces annonces les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.



Bon appetit Tante Yvonne